

## FRÉQUENTATIONS POUR HORAIRE ATYPIQUE

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou les décisions des différents ministères ou la CSRS. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

Une fois reçu au SDG, s'il y avait une modification de plus de 15 jours ouvrables consécutifs à ce calendrier atypique, cela sera considéré comme une modification et des frais supplémentaires de 10\$ vous seront facturés.

**Extrait des Règles de fonctionnement (6) : Modification de fréquentation de la fiche d'inscription :** comme parents vous devez aviser 5 jours ouvrables avant ledit changement de votre intention de modifier la fréquentation initiale. Le changement se fera à partir du lundi suivant les 5 jours ouvrables. Ce délai de 5 jours ouvrables sera automatiquement facturé, et ce, même si l'enfant est absent ou ne fréquente plus le service de garde.

Le changement demandé doit avoir une durée minimale de 15 jours ouvrables consécutifs.

**Rappel :** Le principe de périodes réservées équivaut période à payer s'appliquera même si l'enfant est absent.

Nom de l'enfant A (enfant 1) : \_\_\_\_\_ Degré : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant B (enfant 2) : \_\_\_\_\_ Degré : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant C (enfant 3) : \_\_\_\_\_ Degré : \_\_\_\_\_

**POUR CHAQUE ENFANT :** ENCERCLEZ ● **LES PÉRIODES DÉSIRÉES** et indiquez la date de chacune des semaines (ex : du 1<sup>er</sup> décembre au 5 décembre).

**M = Matin**

**D = Dîner avec personnel SDG**

**S = Après la classe**

Note : Si l'enfant vit en garde partagée, encerclez mère ou père (M/P) selon le parent qui a la garde de ladite semaine (du lundi au vendredi)

Faire la concordance avec le calendrier scolaire concernant les journées pédagogiques.

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du _____	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S
Au _____	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S
Mère/Père	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S
Du _____	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S
Au _____	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S
Mère /Père	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S
Du _____	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S
Au _____	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S
Mère /Père	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S
Du _____	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S	A = M D S
Au _____	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S	B = M D S
Mère /Père	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S	C = M D S

Vous avez la responsabilité de nous retourner un nouveau calendrier le mercredi précédent la dernière semaine complétée sur ce document. Si la réception de ce document au SDG ne respecte pas ce délai, nous nous dégageons de toutes responsabilités. Des copies sont disponibles sur le babillard des parents et le document est accessible sur le portail de l'école (www.csrq.ca).

SIGNATURE DU PARENT : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_